



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS 350 B3 F-HPVG	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	Entreprise Charpente AMC + Maçon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
31/08/17	Parking Dormillouise	Chalet Privé village Dormillouise	20		2	Matériaux nécessaires au chantier

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation  accordée  refusée


N° 457 / 2017

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 25/07/2017

Le Directeur,

*Le Directeur Adjoint.*

  
**Thierry DURANT**

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national